

«Vingt mesures sont prioritaires»

La Chambre de commerce reste fidèle à l'approche déjà pratiquée en 2004 : elle a transmis ses recommandations de politique économique et sociale au formateur.

La Chambre de commerce a regroupé, elle aussi, des recommandations à l'attention du formateur de la future coalition gouvernementale et, selon sa mission en tant qu'institution de l'État (représentant les 80 % de l'économie privée), ce qu'elle considère être l'intérêt économique général du pays.

De notre journaliste
Jean Rhein

Dans la série de publications *Actualité & tendances*, la Chambre de commerce a présenté, hier, le numéro 7 intitulé *Entreprise Luxembourg 2.0*, faisant suite au volume 6 consacré au *Bilan de la législation 2004-2009* paru en mai 2009.

Pierre Gramegna a souligné que le formateur a eu droit à l'information le premier. Le texte exhaustif (de 93 pages) est accompagné d'un résumé succinct avec 20 mesures prioritaires. Trois grands axes

préoccupent la Chambre de commerce : une gouvernance efficace, une gouvernance macroéconomique compétitive et une gouvernance microéconomique adaptée aux besoins des entrepreneurs. La Chambre de commerce voit 7 piliers sur lesquels la future action gouvernementale devrait se concentrer : 1° les affaires économiques (transports, communication, énergie, recherche); 2° les affaires financières et budgétaires; 3° les affaires étrangères et européennes; 4° l'éducation (formation, enseignement supérieur, recherche scientifique, jeunesse, sports); 5° les affaires intérieures (aménagement du territoire, organisation territoriale, justice, force publique); 6° les affaires sociales et l'emploi (protection sociale, santé, pensions, marché du travail, famille, logement); 7° les affaires environnementales. «Si les Classes moyennes ne font pas partie de l'économie, je ne sais

pas où on pourrait les classer», lance Michel Wurth qui ne se laisse pas prendre au piège de nommer les personnes concernées.

Il ajoute, en réponse à une autre question : «La tripartite est un instrument de crise. Il y a des éléments conjoncturels et des réformes structurelles, dont il faut débattre. D'aucuns peuvent admettre que la balle est dans le camp du gouvernement; quoi qu'il en soit, il y a un besoin d'agir!»

➤ Vingt mesures prioritaires

Parmi les mesures prioritaires, Carlo Thelen évoque la nécessité de créer un nouveau régime de gestion contrôlée, semblable au «Chapter 11» de la législation afférente américaine. La Chambre de commerce verrait d'un bon œil la libéralisation du droit d'établissement, en particulier la création d'un statut

d'auto-entrepreneur et la constitution de petites sociétés sous seing privé, avec des statuts prédéfinis.

La Chambre ne parle pas de compétition fiscale, mais propose l'instauration d'un Commissaire à la réforme fiscale.

La proposition de loi (Negri) concernant la réforme de la politique budgétaire est favorablement accueillie; par contre, la Chambre de commerce s'oppose à de nouvelles mesures dans le futur budget 2010, alors qu'elle saluait la politique anticyclique précédemment engagée. Elle soulève la question de la nécessité d'une meilleure coordination verticale (État - communes) et la mise en vigueur des plans sectoriels.

Le cahier n° 7 d'Actualité et tendances peut être téléchargé sur le site Internet de la Chambre de commerce : www.cc.lu.



Photo : hervé montaigne

Pierre Gramegna (directeur), Michel Wurth (président) et Carlo Thelen (chef économiste) ont présenté les recommandations de la Chambre de commerce à la future coalition gouvernementale.